

## FICHE 2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE ; RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ

L'« **orientation vers le marché** », signifie laisser les acteurs économiques décider davantage du choix de leur production en fonction de leur propre analyse de la demande de leurs clients. Cette approche n'exclut pas d'avoir, d'une part, des aides pour orienter ces choix vers des pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement et, d'autre part, des instruments de prévention ou de gestion de crise (au niveau européen ou national). Ces aspects sont développés dans d'autres objectifs spécifiques.

En matière de **compétitivité**, on distingue généralement la concurrence par des prix inférieurs (dite compétitivité par les coûts) et celle (dite hors coûts) qui met en jeu une qualité, un degré d'innovation, une notoriété différente de celles des produits concurrents. La compétitivité « globale » porte sur les deux volets.

### ■ LE COMMERCE EXTÉRIEUR REFLÈTE LA COMPÉTITIVITÉ DES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES FRANÇAIS

Grand pays agricole et alimentaire, la France est, sur certains secteurs, de plus en plus concurrencée à l'export, comme sur le marché intérieur. L'excédent commercial annuel agroalimentaire (en moyenne 8,4 milliards€ sur dix ans), qui traduit le solde positif de nos ventes par rapport à nos achats internationaux, est stratégique pour notre pays puisqu'il est le troisième excédent de la balance commerciale française, même s'il se réduit.

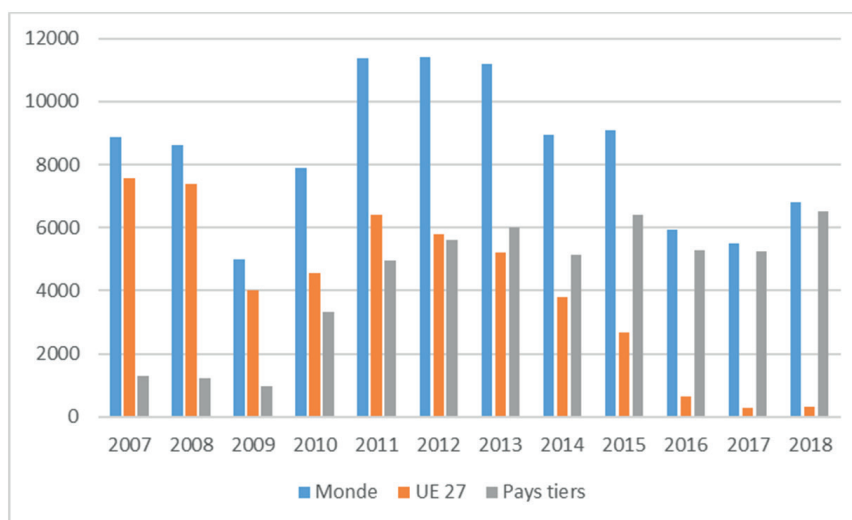
La France conserve des positions fortes à l'exportation : vins et spiritueux, céréales, produits laitiers, animaux vivants, sucre et semences. Elle importe à l'inverse, des fruits, des poissons, mais aussi des viandes et abats.

L'Union européenne demeure le principal débouché des produits français, même si la part de marché française est passée de 12 à 8 % depuis 2000 au profit de la Pologne et de l'Allemagne.

Sur les marchés des pays tiers, les exportations continuent de progresser en euros (mais moins que d'autres pays exportateurs). Les progressions sont particulièrement importantes vers l'Asie du Sud Est.

Ces évolutions ont changé la structure de l'excédent commercial puisque le commerce avec les pays tiers représente 95 % de l'excédent global en 2018, contre 27 % en 2000, comme le montre le graphique ci-après.

### ÉVOLUTION EN MILLIONS € DU SOLDE COMMERCIAL AGROALIMENTAIRE FRANÇAIS PAR ZONES D'ÉCHANGES

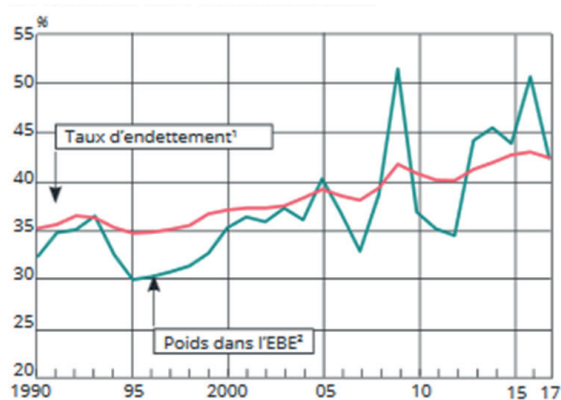


## ■ APRÈS UNE AUGMENTATION PENDANT 40 ANS, LES GAINS DE PRODUCTIVITÉ SE SONT RALENTIS DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000

Les gains de productivité<sup>1</sup> du secteur agricole augmentaient de 1,5 % par an entre 1960 et 1996. Cette progression constante a été le fait de l'amélioration des rendements, des progrès de la génétique et de la productivité du travail. Depuis, les gains de productivité augmentent de 0,6 % par an. La France se situe au 5<sup>e</sup> rang européen en ce qui concerne la productivité du travail et au 23<sup>e</sup> rang en ce qui concerne l'évolution de la productivité de tous les facteurs.

Le taux d'endettement<sup>2</sup> important (43 % en 2017), et les amortissements, plus élevés que dans le reste de l'UE, pèsent sur la rentabilité des exploitations.

### ÉVOLUTION DANS LE TEMPS DU TAUX D'ENDETTEMENT DES EXPLOITATIONS (1990-2017)



1. Ensemble des dettes rapporté au total de l'actif.

2. Frais financiers et remboursements des emprunts à long ou moyen terme rapportés à l'excédent brut d'exploitation.

Champ : France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ».

Source : Agreste - Rica

1. Voir définition sur <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1452>

2. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1412>

Par ailleurs, le phénomène de concentration des exploitations est moins marqué qu'en Allemagne, Pays-Bas et Espagne, plaçant la France au 6<sup>e</sup> rang européen pour la surface moyenne des exploitations et au 8<sup>e</sup> rang pour le nombre d'animaux par exploitation. Or, la taille au travers des économies d'échelle augmente la compétitivité des exploitations, même si les actions collectives et le regroupement peuvent pallier cette moindre concentration.

Le niveau d'intensification (c'est à dire l'augmentation de la production par un recours accru aux intrants que sont les engrais, les produits phytosanitaires, avec des améliorations génétiques pour les semences et les races d'animaux, à la mécanisation etc.), même s'il est important dans certains territoires, reste plus faible que dans d'autres pays européens (Pays-Bas, Espagne, Italie, Allemagne) ou tiers (Etats-Unis), ce qui peut générer un revenu inférieur si la valorisation du produit ou la baisse des charges par unité de production ne suffit pas à compenser les charges fixes.

Enfin, le relèvement des exigences environnementales ou sanitaires au-delà des règles européennes ou internationales (par exemple, utilisation de substances non autorisées en France alors qu'elles le sont ailleurs) peuvent créer un désavantage compétitif de court et moyen terme surtout si elles ne peuvent pas être valorisées auprès du consommateur.

## ■ LES MARGES DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES PAR RAPPORT À LEURS CONCURRENTES ÉTRANGÈRES PEUVENT PESER SUR LEUR CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT ET LEUR COMPÉTITIVITÉ

97 % des entreprises de transformation sont des Très Petites Entreprises (TPE) et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ce qui rend plus difficile l'atteinte d'une taille critique pour l'innovation et l'exportation (d'ailleurs les performances à l'export sont le fait des grands groupes) ; à l'inverse, la présence de ces TPE/PME permet un bon maillage territorial.

Le taux d'investissement dans le secteur n'a pas progressé en France autant que dans d'autres pays européens.

Dans le cas particulier des filières viande, la productivité des exploitations d'élevage a augmenté mais ces hausses n'ont pas permis de compenser les baisses de productivité de l'aval (abattoirs, ateliers de découpe...).

Le coût du travail supérieur en France a pu être à l'origine de moindre compétitivité surtout pour certains secteurs de l'aval, même si les mesures prises récemment (au niveau du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi<sup>3</sup>) permettent un rapprochement des conditions avec l'Allemagne.

**Pour autant, le secteur agricole et alimentaire dispose d'un socle solide qui a des atouts pour répondre aux nouvelles attentes sociales.**

Malgré la spécialisation de ses productions agricoles et alimentaires et de ses territoires, la France reste l'un des pays de l'UE qui présentent le plus de diversité de productions et de terroirs avec un maillage très fort d'exploitations et d'entreprises, favorable au développement de circuits de proximité.

Les produits français ont une tradition d'excellence, en particulier les produits sous signes de qualité (AOP, IGP, label rouge) qui permettent de mieux valoriser la production. L'agriculture biologique française connaît une vraie dynamique depuis quelques années avec 8 % des surfaces couvertes\*

Pour aller plus loin  
Fiche 23  
L'agriculture biologique

3. <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31326>

Le système de sécurité sanitaire est l'un des plus performants d'Europe et du monde.

Les structures françaises sont donc bien placées pour répondre à une demande croissante en termes de modes de production et de typicité, ainsi que de traçabilité et de sécurité sanitaire.

## ■ LE POTENTIEL DE LA FILIÈRE FORÊT BOIS EST IMPORTANT MAIS N'EST PAS OPTIMISÉ

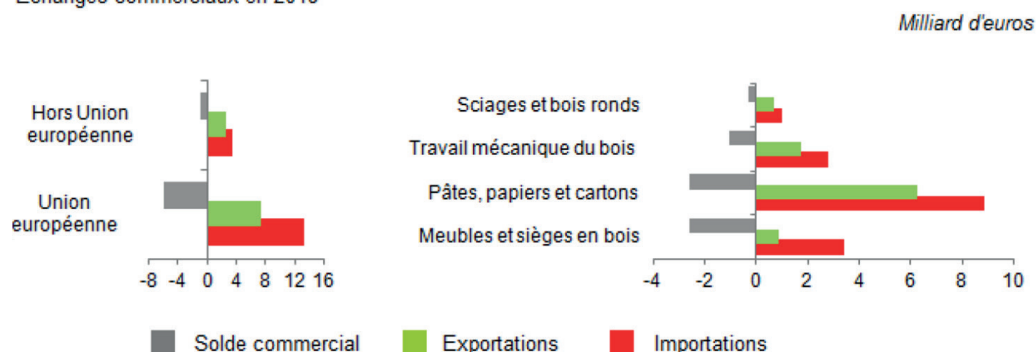
La filière, avec ses 17 millions d'ha et près de 400 000 emplois directs et indirects, est fragilisée par un morcellement de l'amont de la filière et marquée par un tissu de petites entreprises qui valorisent des bois pour de multiples usages et destinations.

De nombreuses scieries et de taille modeste sont orientées vers les résineux alors que la forêt française est composée majoritairement de feuillus<sup>4</sup> ; elles ne satisfont que 2/3 de la demande en bois de construction.

Le déficit du secteur est compris entre 5 et 6 milliards € par an, même si le taux de couverture de la demande nationale par l'offre est élevé (61 % en 2017).

### EXPORTATIONS, IMPORTATIONS ET SOLDE COMMERCIAL UE/HORS-UE ET SELON LES MAILLONS DE LA FILIÈRE (2018)

Echanges commerciaux en 2018



## ■ L'INFLUENCE DE LA PAC SUR LA SITUATION ACTUELLE

La PAC a dû s'adapter à la libéralisation accrue des échanges avec l'introduction d'un soutien « découplé » de la production, sous forme d'aides distribuées aux agriculteurs, liées à la surface. Ce mode de soutien a favorisé l'agrandissement et la capitalisation des aides dans le foncier, mais a aussi permis une stabilisation du revenu agricole.

La répartition des aides en France a pris en compte des enjeux d'aménagement du territoire (par exemple pour réduire les disparités de revenus entre zones défavorisées comme la montagne et le reste du territoire), ce qui n'est pas intégralement compatible avec une répartition en faveur d'une plus grande compétitivité coûts des exploitations agricoles et des industries agroalimentaires.

4. [http://www1.onf.fr/activites\\_nature/++oid++43f4/@@display\\_advise.html](http://www1.onf.fr/activites_nature/++oid++43f4/@@display_advise.html)

Les aides « couplées » permettent d'accroître la compétitivité des filières fragiles et de celles bénéfiques pour l'environnement ou émergentes (par exemple celle des protéines).

Les aides à la conversion à l'agriculture biologique ont eu un impact sur le nombre de conversions à l'agriculture biologique, qui s'est fortement accru.

La PAC assure l'essentiel des subventions aux investissements agricoles et agroalimentaires à hauteur d'environ 500 millions€ par an (cofinancements nationaux compris).

Les aides à la promotion des programmes sectoriels sont importantes pour consolider les parts de marché et en ouvrir de nouveaux.

La filière forêt-bois bénéficie de la PAC principalement via les aides aux investissements des dessertes forestières (qui améliorent l'accès aux forêts et la gestion des risques d'incendie et d'érosion). S'y ajoutent les aides de réparation des dommages de tempêtes. Mais la complexité des dossiers peut rebuter certains petits propriétaires.